



## 2- Informations d'ordre statistique

### a- Caractéristiques socio-économiques

#### a-Description du cadre institutionnel

Bouaké a été érigée en commune mixte par l'arrêté général n° 02603 du 05 juin 1953 qui fixa les limites de la commune.

Puis le 18 juillet 1953, la commune de Bouaké fut élevée au rang de troisième commune mixte dirigée par Jean RAMANDER de 1953 à 1957. La commune de Bouaké est membre de l'union des villes et communes de Côte d'Ivoire, de l'union de ville Africaines et l'Association Internationale des Maires Francophones. Elle est également membre de la Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU). La Municipalité est devenue autonome en 1969.

En 1987, une loi institua 27 communes en communes de plein exercice sur le territoire du pays. C'est en application de cette nouvelle organisation que monsieur Michel Konan Blédou fut élu Maire en 1980 pour succéder à Monsieur DJIBO Sounkalo qui est le premier Maire de la commune de Bouaké de 1957 à 1980. Le Maire Michel Konan Blédou fut réélu en 1985 pour un second et dernier mandat. En 1990, Monsieur Antoine Konan du même parti politique, est élu Maire de Bouaké. Cinq ans plus tard Monsieur Denis Konan, est élu Maire de Bouaké. Aux élections municipales de 2000, Monsieur Fanny Ibrahima, est élu Maire de la commune de Bouaké.

Pendant la période de la fin de la crise politico-militaire en Côte d'Ivoire, monsieur Djibo Youssouf Nicolas est élu Maire de la commune de 2013 à 2023. Enfin, monsieur Amadou Koné est élu Maire de la commune lors des élections du 02 septembre 2023.